



Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation  
IRE/CONAKRY – DCE/MATOTO – DSEE/SIMBAYA

# GROUPE SCOLAIRE LE KAKANDE

**Maternelle – Primaire - Secondaire**

Arrêté N°1227 /MEPU – EC/CAB/SNEP

Travail – Discipline - Rigueur

Contacts : (+224) 625 31 63 38 / 669 28 70 29

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

**ANNEE SCOLAIRE 2024 - 2025**

### **CONDITIONS A REMPLIR :**

#### **NOS PREALABLES OBLIGATOIRES :**

**INSCRIPTION + APEAE + BULLETIN + BADGE + CARTE SCOLAIRE : 70.000 FG**

**REINSCRIPTION + APEAE + BULLETIN + BADGE + CARTE SCOLAIRE : 65.000 FG**

**.T- SHIRT : 50.000 FG .MAILLOT : 50.000 FG .CAHIER D'ACTIVITES : 100.000 FG**

- ✚ Une copie d'extrait d'acte de naissance et une photocopie du carnet de vaccination
- ✚ Livret scolaire dûment rempli et un certificat de scolarité de l'école d'origine
- ✚ Quatre (4) Photos d'identité récentes
- ✚ Un bulletin d'appréciations de passage pour la maternelle (Moyenne ou Grande Section)
- ✚ Un diplôme de CEE (Certificat d'entrée en 7<sup>ème</sup> Année) pour le collège.

### **FRAIS D'ECOLAGE ET MODALITES DE PAIEMENT**

| NIVEAUX/<br>CLASSES                                           | 1 <sup>er</sup> versement<br>à l'inscription | 2 <sup>ème</sup> versement<br>En Février 2025 | 3 <sup>ème</sup> versement<br>En Mars 2025 | Montant Annuel |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------|
| MATERNELLE                                                    | 600.000 FG                                   | 300.000 FG                                    | 100.000 FG                                 | 1.000.000 FG   |
| 1 <sup>ère</sup> en 4 <sup>ème</sup> Année                    | 700.000 FG                                   | 290.000 FG                                    | 100.000 FG                                 | 1.090.000 FG   |
| 5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> Année                    | 800.000 FG                                   | 300.000 FG                                    | 100.000 FG                                 | 1.200.000 FG   |
| 7 <sup>ème</sup> , 8 <sup>ème</sup> et 9 <sup>ème</sup> Année | 1.000.000 FG                                 | 350.000 FG                                    | 150.000 FG                                 | 1.500.000 FG   |
| 10 <sup>ème</sup> Année                                       | 1.200.000 FG                                 | 350.000 FG                                    | 150.000 FG                                 | 1.700.000 FG   |

- ✚ Les paiements seront effectués directement à la comptabilité et doit se faire contre un reçu signé et cacheté par le/la comptable. Il devra être conservé pour toute vérification ultérieure.
- ✚ Le 1<sup>er</sup> versement est exigé à l'inscription
- ✚ Tout paiement annuel avant le 31 octobre 2024 bénéficiera d'une remise de 2,5 % et les familles de trois (3) enfants ou plus, une réduction de 5 % sera accordée à partir du 4<sup>ème</sup> inscrit de la même famille par ordre décroissant.
- ✚ Toute scolarité entamée est due en totalité. Les montants encaissés ne sont ni transférables, ni remboursables.
- ✚ Les inscriptions et réinscriptions sont reçues tous les jours ouvrables à partir de 8h à 16h

# INFORMATIONS GENERALES SUR L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE DU GROUPE SCOLAIRE LE KAKANDE

Vous inscrivez votre enfant à **KAKANDE**. Nous vous remercions de la confiance que vous nous démontrez ainsi. Voici quelques informations qui vous permettront de mieux suivre la scolarité de votre enfant et les méthodes employées dans notre établissement.

- ✚ Les élèves et parents d'élèves devront approuver le règlement intérieur à l'inscription.
- ✚ Les élèves recevront un bulletin de notes par trimestre. Les parents se feront le devoir de venir retirer le bulletin à l'école.
- ✚ Il y a trois rencontres parents – enseignants au cours de l'année :  
En janvier, en Avril et en Juin. Ces rencontres sont très importantes pour un bon suivi du travail de l'élève et de son comportement au sein de l'établissement.
- ✚ Les notes qui apparaîtront sur les bulletins trimestriels des élèves seront les résultats et la moyenne des notes obtenues lors des différents travaux écrits et oraux effectués au cours du trimestre, ainsi que sa note de conduite et le nombre de jours d'absences dans le trimestre.
- ✚ Vous pouvez rencontrer le Surveillant Général, le Directeur ou les membres de la direction de 7h 30 à 8h00 du Mardi au Samedi et de 14h 30 à 16h tous les jours ouvrables ou éventuellement le Directeur Général en demandant un rendez-vous.
- ✚ Tous les cours et contrôles sont obligatoires et toute absence doit être justifiée par les parents. Il est interdit de sortir de l'école durant le temps de cours (8h – 14h).
- ✚ Tenue uniforme scolaire est exigée.
- ✚ Maternelle : (Verte-jaune) voir le modèle à la direction. Au primaire : uniforme officielle (kaki en culotte pour les garçons et robe carrelée pour les filles) et au collège (kaki en pantalon pour les garçons et robe pour les filles).
- ✚ Le portail de l'école est fermé à 8 heures 00, les parents devront prendre toutes les dispositions pour que les élèves ne soient pas en retard.
- ✚ Les cours d'éducation physique et sportive (EPS) sont obligatoires sauf en cas de dispense à déposer à la direction dès l'inscription et le maillot uniforme de l'école est exigé.
- ✚ Le règlement du taux de scolarité doit intervenir aux dates indiquées sur les fiches d'inscription à la comptabilité pour éviter toute exclusion de l'enfant pour raison de non-paiement.
- ✚ Les cours de révision sont obligatoires à tous les niveaux du primaire au secondaire.  
Primaire : Lundi au jeudi et la 6<sup>ème</sup> Année jusqu'au samedi.  
Collège : Lundi au Vendredi
- ✚ Pour les salles d'examen, les frais de révision pour les trois (3) premiers mois seront payés avant son démarrage pour éviter le renvoi de l'élève pour non-paiement.
- ✚ Les cahiers d'activités de la maternelle seront payés dès à l'inscription de l'élève à **100.000 GNF**
- ✚ Les frais d'inscription et réinscription couvrent pour chaque élève : (Un badge scolaire, un bulletin, une carte scolaire, une chemise pour les dossiers et une carte de retrait pour la maternelle et les frais de l'**APEAE**.)
- ✚ Un paquet de rame obligatoire pour tous les élèves de la 6<sup>ème</sup> en 10<sup>ème</sup> Année.
- ✚ Tenue scolaire et autres fournitures pour la maternelle (voir la direction)
- ✚ Tout nouvel élève sera soumis à un test de niveau ou d'accueil
- ✚ Aucun élève ne sera inscrit sans la présence des dossiers à fournir.
- ✚ Un numéro WhatsApp du parent tuteur(trice) est exigé pour son ajout dans le groupe des parents d'élèves
- ✚ Les cours auront lieu du lundi au vendredi pour (Maternelle et primaire) et jusqu'au samedi pour le collège de 8h à 14h.
- ✚ Date limite des réinscriptions : le 27 septembre 2024. Passé ce délai, **aucune place ne sera réservée.**
- ✚ Pour toute information complémentaire, veuillez aviser la direction de l'école.

**FAMILLE, ECOLE MEME OBJECTIF : LA REUSSITE DE NOS ENFANTS  
ENSEMBLE, NOUS VAINCRONS !!!**

**E-mail :** [groupescolairelekakande@gmail.com](mailto:groupescolairelekakande@gmail.com)

**Facebook :** [Groupe scolaire le kakandé](#)

**LE TRAVAIL, LA DISCIPLINE ET  
LA RIGUEUR FONT NOTRE FORCE**